

**Complément d'avis n° 2023/04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale du génie de l'eau
et de l'environnement de Strasbourg**

Objet

Injonction émise dans l'avis n°2023/04 concernant la transmission d'un plan d'action, sur la mise en œuvre de la mobilité à l'international pour les apprentis en conformité avec les critères de la CTI, ainsi que sur les activités obligatoires de sensibilisation à la recherche pour les 2 voies FISE et FISA.

- Vu la demande présentée par l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 décembre 2023 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport à injonction transmis par l'école.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 12 décembre 2023



La présidente
Elisabeth CRÉPON